

Annonces légales et judiciaires

LE BRUYAT

Société en liquidation
S.C.I. au capital de 5 000 €
Siège social : 12 allée du Bruyat
LA FOUILLOUSE (Loire)
RCS : SAINT ETIENNE,

Clôture de liquidation

L'A.G.E. en date du 25 avril 2024 de la société, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 25 avril 2024
Dépôt légal et RCS : SAINT ETIENNE.

LE LIQUIDATEUR

MBR FOOD HOLDING

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 02/05/2023, il a été constitué une SASU dénommée:
MBR FOOD HOLDING
Objet social : Achat vente et fabrication de pâtisseries orientales, boisson non alcoolisée, viennoiserie, sandwicherie, dépôt de pain, Import-Export.
Siège social : 10 rue Beaubrun, 42000 Saint-Etienne.
Capital : 300 €
Durée : 99 ans
Président : M. JEMAOUI Ridha demeurant 13 rue DESCOURS 42000 Saint-Etienne
Immatriculation : RCS Saint-Etienne

YOU PRIMEUR

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 128 rue Bergson
42000 Saint-Etienne
RCS Saint-Etienne B 902 905 181

Modification des dirigeants

En date du 01/06/2024, l'AGE a décidé de nommer en qualité de Président M. HERDA Toufik, 19 rue Joseph Pupier 42100 Saint-Etienne, en remplacement de M. MAAMRI Youcef à compter du 01/06/2024. de transférer le siège social au 1 rue du Vercors 42100 Saint-Etienne.
Mention au RCS de Saint-Etienne

GROUPEMENT FORESTIER DES HAUTS VENTS

Société civile au capital de 4560 €
Siège social : Vachon-42440 Noiretable
RCS Saint Etienne : D 324 917 509

Transfert du siège social

Par décision de l'AGE du 31 mai 2024, il a été décidé de transférer le siège social à Parc de l'Empereur, 19200 USSEL à compter du 31 mai 2024.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Modifications seront faites au RCS de BRIVE

COSMENERGIE

Constitution

Avis est donné de la constitution de la S.A.S. "COSMENERGIE", au capital de 5 000 €, divisé en 5 000 actions - apport en numéraire.

Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire) 484 rue Jules Vedrines
Objet social - La production et la commercialisation d'énergie renouvelable et notamment d'énergie électrique d'origine photovoltaïque
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Pierre-Stéphane OLLIER, demeurant à L'ETRAT (Loire) 1 000 route du Maniquet.
Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

S.P.E.S. LOGISTIQUE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à FRAISSES (Loire), du 06/06/2024, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « S.P.E.S. Logistique ».
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : ZA du Parc - 42490 FRAISSES.

Objet : Toutes activités de logistique - stockage ; Toutes activités de consulting et formation.

Date de clôture de l'exercice social : 30 juin.

Capital : 10.000 Euros.

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société :

Président : M. Julien EXBRAYAT : 13 rue du 14 juillet - 43620 SAINT-PAL-DE-MONS.

Directeur Général : Mme Laëtitia EXBRAYAT : 13 rue du 14 juillet - 43620 SAINT-PAL-DE-MONS.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).

CUMA DU BERNAND

Société coopérative agricole
à capital variable
Siège social: MAIRIE, 42540 STE COLOMBE SUR GAND
N° d'agrément 42 296 RCS
ROANNE 305 934 804

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 08/04/2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Roanne.

Les liquidateurs

OCM2

S.A.S. au capital de 50 000 €
Siège social : ST ETIENNE (Loire) 126 rue des Alliés
R.C.S. : ST ETIENNE 791 049 380

Transfert du siège social

L'A.G.E. du 3 juin 2024 a décidé de transférer le siège social à CHAMBEON (Loire), 10 route de Mornand - Les Buillons et ce avec effet au 3 juin 2024 Inscription modificative et dépôts légaux : R.C.S. : ST ETIENNE

Le

Président

YUMI BEAUTY FRANCE

S.A.S.U. au capital de 108 000 €
Siège social : ZAC des Murons
ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 412 370 520

Modification

Suivant décisions du 29 décembre 2023 l'actionnaire unique de la société a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, M. Bruno PERRIN, demeurant à SAINT ETIENNE (Loire), 17 Rue De La Presse - Immeuble Immotech - Zi Technopole et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société « COURAT MICOL AUDIT », sise à SAINT ETIENNE (Loire), 17 A Rue De La Presse - Immeuble Immotech, à compter du 29 décembre 2023.
Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE

LE PRESIDENT

GROUPEMENT FORESTIER BOIS ROYAL

Société civile au capital de 59 520 €
Siège sociale : Vachon
42 440 NOIRETABLE
RCS SAINT ETIENNE D 302 842 711

Transfert du siège social

Par décision de l'AGE du 31 mai 2024, il a été décidé de transférer le siège social à Parc de l'Empereur, 19200 USSEL à compter du 31 mai 2024.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Modifications seront faites au RCS de BRIVE.

IMMOMAX

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Siège social : ST ETIENNE (Loire)
126 rue des Alliés
R.C.S. : ST ETIENNE 479 940 892

Transfert du siège social

L'A.G.E. en date du 3 juin 2024, a décidé de transférer le siège social à CHAMBEON (Loire), 10 route de Mornand - Les Buillons et ce avec effet au 3 juin 2024. L'avis antérieurement publié et les statuts sont modifiés en conséquence
Inscription modificative et dépôt légal : RCS ST ETIENNE

LA GERANCE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me PROUVOST-CLAEYS, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée à associé unique dénommée « SAS Maître Louise PROUVOST-CLAEYS », titulaire d'un Office Notarial à L'ARBRESLE, 193 route de Sain-Bel, CRP-CEN 69209, le 25 novembre 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par M. Didier RONDEPIERRE, gérant de société, et Mme Sandrine Elisabeth THINET, directrice d'exploitation, son épouse, demeurant ensemble à Ste Agathe en Donzy (42510), 420 chemin du Rollin. Monsieur est né à LE PONT-DE-BEAUVOISIN (38480) le 14.08.1970, Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 09.09.1972. Mariés à la mairie de STE AGATHE EN DONZY (42510) le 06.06.2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. M. et Mme sont de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion

CENTRALE DE CHARCUTERIE - C.D.C.

Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 345 000 €
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
80 rue de la Tour
R.C.S. : SAINT ETIENNE 429 236 003

Changement de commissaire aux comptes suppléant

Par décision du 10 juin 2024, l'actionnaire unique a pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe LIGUORI et a nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant Madame Corinne LAGOA demeurant à ST ETIENNE (Loire) 69 rue Saint Simon.
Dépôt Légal RCS : ST ETIENNE

Pour Avis

GROUPEMENT FONCIER RURAL MAXOD'S ET PAR ABBREVIATION GFR MAXOD'S

GFR au capital de 1 000 €
Siège social: L'Hormet
ST CYR LES VIGNES (Loire)
R.C.S. : ST ETIENNE 793 643 222

Transfert du siège social

L'A.G.E. en date du 3 juin 2024, a décidé de transférer son siège social à CHAMBEON (Loire), 10 route de Mornand - Les Buillons et ce avec effet au 3 juin 2024

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE

LA GERANCE

SCI CRISALEX

Société civile
au capital de 130 000 euros
Siège social : 115 chemin des Ronzières
42460 LE CERGNE
510900707 RCS ROANNE

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 17 Juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 115 chemin des Ronzières, 42460 LE CERGNE au 180 Chemin du Vaginay 42460 SEVELINGES à compter du 1^{er} juillet 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au GTC de ROANNE.

Pour avis
La Gérance



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 24 0110 01 : superficie totale : 2 ha 27 a 13 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-JUST-LA-PENDUE (2 ha 27 a 13 ca) - '0638 CHE DE CHANELIERE' : D-684 - 'CHANELIERE' : D-679-680. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 24 0111 01 : superficie totale : 81 a 88 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation. Parcellaire : ESSERTINES-EN-DONZY (81 a 88 ca) - '1113 RTE DE L ETANG' : C-102 - 'LACHAL' : C-444-446. Zonage : CN. Occupation : Libre

AP 42 24 0086 01 : superficie totale : 34 a 00 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MACLAS (34 a 00 ca) - 'LE RIVAT' : B-2653. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 24 0109 01 : superficie totale : 6 ha 81 a 11 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation. Parcellaire : SAINT-LAURENT-LA-CONCHE (6 ha 81 a 11 ca) - 'LA CROIX BLANCHE' : A-185-570-571-790-793 - '0389 IMP DE LA CROIX BLANCHE' : B-15 - 'MAYARME' : B-14. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 24 0106 01 : superficie totale : 1 ha 03 a 67 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : ÉCOCHE (1 ha 03 a 67 ca) - '0123 RTE DU QUARTIER NOIR' : A-471 - 'JUIN' : A-472-998. Zonage : U, A. Occupation : Occupée

AS 42 24 0113 01 : superficie totale : 91 a 00 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE (91 a 00 ca) - '0475 CHE DE LA CORNA' : A-341 - 'A NEVE' : A-334-3002-3003-3327. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 24 0112 01 : superficie totale : 2 ha 64 a 15 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : ROZIER-EN-DONZY (2 ha 64 a 15 ca) - '0245 RUE DE CUISINIER' : B-543 - 'CHEZ DEMARE' : B-546-1555-1957-1960-2420. Zonage : N, A. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 24 0108 01 : superficie totale : 30 ha 28 a 18 ca dont 70 a 39 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation, Dépendance et Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : RIORGES (24 ha 74 a 91 ca) - '1149 CHE DES MOULINS' : BN-17-18 - 'SAINTE MARIE' : BN-12-13-14-19-20-21. SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE (5 ha 53 a 27 ca) - 'SAINTE MARIE' : AH-38-39. Zonage : RIORGES : A - SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 06/07/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

ROULLIER LOISELOT INVEST

Constitution

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U. "ROULLIER LOISELOT INVEST", au capital de 350 000 €, divisé en 350 000 actions - apport en numéraire.

Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire), Z.A.C. des Murons.

Objet social : L'activité de marchand de biens. L'activité de promotion immobilière sous toutes ses formes. Toutes prestations de services, travaux d'étude, conseil et assistance, organisation, marketing et animation commerciale, montage de dossier. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Mme Laurence LOISELOT ROULLIER, demeurant à L'HÔPITAL LE GRAND (Loire), 243 Route de Boisset.

Directeur Général : M. Richard ROULLIER, demeurant à L'HÔPITAL LE GRAND (Loire), 243 Route de Boisset.

Dépôt légal : R.C.S. : SAINT ETIENNE.
POUR AVIS

BL2C

Constitution

Par acte SSP du 14 juin 2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BL2C

Objet : L'achat et/ou la vente, la gestion, la conservation, l'entretien, l'administration et l'exploitation par occupation personnelle, bail, location ou autrement, de l'immeuble sis 12 rue Plantevin, 42000 SAINT-ETIENNE et de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 12 Rue Plantevin, 42000 SAINT-ETIENNE

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : Monsieur Florian BERCHU, demeurant 660 P Rue de Chantegrelet, 42600 SAVIGNEUX

Directeur général : Monsieur Simon COLOMBO, demeurant 901 Route de Soulage, 42131 LA VALLA EN GIER

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions consenties entre associés sont libres.

Les cessions d'actions au profit de tiers non associés sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à une majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Immatriculation : RCS de Saint-Etienne

Pour avis,
le Président

Paysans de la LOIRE



ANNONCES LÉGALES

Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24

Rendez-vous sur notre site

www.paysansdelaloire.fr

... et en quelques clics,

publiez vos annonces légales

Annonces légales et judiciaires

SOCIÉTÉ CIVILE R.D.L.

27 rue Désiré Claude
42000 SAINT-ETIENNE
Capital : 3.048,98 €
RCS ST ETIENNE – SIREN 316 487 388

Dissolution + Liquidation

Aux termes de l'A.G.E. en date du 30/05/2024 les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Jacques BOIS a été nommé en qualité de liquidateur. La correspondance ainsi que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés au siège de la société. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe, au Greffe du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE.

Aux termes d'une autre A.G.E. en date du 30/05/2024 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, déchargé ce dernier de son mandat et ont constaté la clôture de liquidation avec effet au 30/05/2024.

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE.

Le liquidateur



ANNONCES LÉGALES

➔ Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

LOTISSEUR DE LA LOIRE

SAS au capital de 252 000 €
Siège social: 461 Route de Say
MARCILLY LE CHATEL (Loire)
R.C.S. : ST ETIENNE 332 627 314

Changement de commissaire aux comptes

Par décisions du 18 juin 2024, les actionnaires ont pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société BOURBON CHRISTIAN AUDIT. Dépôt légal RCS ST ETIENNE

SMLF INVEST

Constitution

Au terme d'un acte SSP à St Etienne du 12/06/2024, enregistré le 12/06/2024 sous le n°4204P012024A01465, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes

Forme : SAS
Dénomination : SMLF invest
Siège social : 22 rue des Drs Charcot- 42 100 ST ETIENNE

Objet : Achat vente et location Immobilière
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés

Capital : 1, 000 €
Président: Mr FAURE Sylvain, né le 26/07/1981 à ST ETIENNE, domicilié 84 allée des châtaigniers - 43 240 ST JUST MALMONT

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE.
Pour avis le Président

IMMO DE A À Z

S.A.S. au capital de 4 000 €
Siège social : 461 Route de Say
MARCILLY LE CHATEL (Loire)
R.C.S. ST ETIENNE 808 393 094

Extension de l'objet social

L'AGM du 18 juin 2024, a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités ayant trait à la promotion immobilière et à la rénovation ; La production et la commercialisation d'énergie renouvelable et notamment d'énergie électrique d'origine photovoltaïque

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. ST ETIENNE

LE PRESIDENT

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Les successions en déshérence (2)

Les biens, notamment immobiliers, peuvent dans certains cas de figure être vacants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas ou n'ont plus de propriétaire.

Les biens vacants successoraux peuvent se trouver dans deux cas de figure différents :

- les successions vacantes, (voir article paru la semaine dernière).
- les successions en déshérence.

La succession est dite en déshérence lorsqu'une personne décède sans héritier ou lorsque la succession est abandonnée. En l'absence d'héritier, l'Etat peut revendiquer la propriété d'une succession. Lorsque l'Etat prétend à une succession abandonnée, il doit en demander l'envoi en possession au Tribunal Judiciaire compétent (art 811 du code civil).

Le service des domaines doit alors faire procéder à l'insertion d'un avis d'envoi en possession dans un journal d'annonces légales diffusé dans le ressort du Tribunal judiciaire compétent. Le Tribunal statuera sur la demande, après avis du ministère public, quatre mois après la réalisation de cette publicité.

C'est donc l'Etat qui revendique la succession à défaut d'héritier ou de légataire universel.

D'un point de vue de la procédure, c'est le tribunal judiciaire qui vérifie que les conditions de la déshérence sont réunies et confie alors la succession à l'Etat. Le jugement acceptant l'envoi en possession matérialise le transfert de la succession à l'Etat.

La différence entre une succession vacante et une succession en déshérence est donc que dans une succession vacante, l'Etat se borne à gérer les biens dans l'attente d'éventuels héritiers ; tandis que dans une succession en déshérence l'Etat devient propriétaire définitivement des biens de la succession. La succession vacante devient dans bien des cas une succession en déshérence.

Rappelons qu'il est toujours possible par le biais d'un testament d'organiser la transmission de son patrimoine même en l'absence de famille proche. Rapprochez-vous de votre conseil et de votre notaire afin de pouvoir échanger sur le sujet et sécuriser la transmission de votre patrimoine. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

Cession de fonds de commerce

Par acte authentique reçu par Me SAURON-SAHUC, notaire à ST BONNET LES OULES (42330), le 12 juin 2024, en cours d'enregistrement au SIE de ROANNE, l'EUURL LAME & REVE, au capital de 4000 euros, dont le siège est à ST MARCELLIN EN FOREZ (42680), 1, place du docteur villard, RCS ST ETIENNE 843411067, représentée par Mr René TETE, A CEDE à la SAS A LA CROISEE, au capital de 1000 euros, dont le siège est à ST MARCELLIN EN FOREZ (42680), 1, place du docteur villard, RCS ST ETIENNE 927800961, représentée par Mr Maxime BIEN, un fonds de commerce ayant pour activité principale la restauration exploité à ST MARCELLIN EN FOREZ (42680), 1, place du docteur villard moyennant le prix de 16 500 euros ventilé comme suit : 5 500 euros pour les éléments incorporels et 11 000 euros pour le matériel.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Me Céline SAURON-SAHUC, notaire à ST BONNET LES OULES (42330), 156 allée du Bourg.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Benjamin TRAVELY, Notaire au sein de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «OFFICIUM NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à MARCIGNY (Saône et Loire), 1 Place du Prieuré, CRPCEN 71092, le 31 mai 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution de ladite communauté au survivant d'eux, entre :

Monsieur Raymond Jean Louis CLERET, retraité, et Madame Mireille Mauricette Antoinette PIESSON, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-CYR-DE-FAVIERES (42123) 6 impasse des Remparts. Monsieur est né à MABLY (42300) le 6 août 1947, Madame est née à ROANNE (42300) le 6 mars 1949. Mariés à la mairie de ROANNE (42300) le 29 novembre 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

En bref

COOPÉRATIVE LAITIÈRE / Jean-Michel Javelle nouveau président de Sodiaal

Jean-Michel Javelle a été élu à la présidence de Sodiaal par le conseil d'administration, le 19 juin, annonce un communiqué de la première coopérative laitière française. Éleveur



laitier dans la Loire, il est membre du bureau de Sodiaal depuis quatorze ans et occupait, jusqu'à son élection à la présidence, le poste de vice-président. Le président de région Bretagne-est de la coopérative, Patrice Binet, est élu vice-président. Jean-Michel Javelle succède à Damien Lacombe qui quitte la présidence après dix années de mandat, marquées notamment par la réintégration de Yo-plait au sein de Sodiaal.

INFLUENZA AVIAIRE / Vers une reconduction de la stratégie vaccinale en 2024-2025

Réuni le 18 juin, le Comité de pilotage (Copil) sur la vaccination contre l'influenza aviaire devrait proposer de reconduire à l'identique en 2024-2025 la stratégie vaccinale appliquée l'année dernière, a appris Agra Presse. Si cette décision se confirme, une nouvelle campagne de vaccination démarrera en octobre, ciblant de manière obligatoire et toute l'année l'ensemble des canards dans les élevages de plus de 250 têtes (à l'exception des reproducteurs destinés à l'export). En revanche, les arbitrages sur l'accompagnement financier n'auraient pas encore été rendus, car ils nécessitent des négociations budgétaires au sein du gouvernement. Au sein du Copil - qui réunit professionnels et pouvoirs publics -, « il y a une volonté partagée de baisser les factures par centre de coût », avance-t-on au Cicar (interprofession des canards de chair). La filière souhaite réduire le coût global de la vaccination et maintenir la prise en charge par l'Etat à 85%. La décision ministérielle pourrait être annoncée lors d'une réunion du Cnopsav

(Conseil national d'orientation de la politique animale et végétale) début juillet. Le Cicar espère que le sujet sera bouclé « avant les élections », car « les négociations commerciales pour les fêtes de fin d'année sont déjà en retard : les canards sont en place, mais on ne connaît pas le reste à charge de la vaccination pour les éleveurs. »

PESTE PORCINE AFRICAINE / L'alimentation animale et la litière peu propices à la survie du virus

La détection du « virus infectieux » de la Peste porcine africaine (PPA) est « plutôt limitée » dans la grande majorité des aliments du bétail et des litières, concluent des chercheurs allemands et suédois dans une récente étude soutenue par l'Efsa (autorité européenne). Les scientifiques ont recherché le virus (sous forme infectieuse) après avoir inoculé 14 matrices (herbe, foin, différentes céréales, ensilages d'herbe et de maïs, etc.), qu'ils ont ensuite stockées à différentes températures. Il n'y a que sur

les betteraves fourragères et sur les pommes de terre que le virus est apparu « stable pendant plusieurs jours, voire semaines » à basse température. Un résultat « surprenant », pour lequel l'étude n'avance aucune explication. En revanche, les chercheurs n'ont jamais retrouvé de virus dans l'herbe et dans les ensilages. L'étude portait aussi sur des insectes piqueurs, parfois suspectés d'être responsables de la saisonnalité des cas. Le virus a survécu « plus longtemps que prévu » dans le corps des « mouches d'étable » du genre Stomoxys (168 heures) et des moustiques (120 h). Par la suite, les chercheurs ont nourri six cochons avec ces insectes ; « aucun d'eux n'a montré de génome viral dans le sang et les organes », ni produit d'anticorps (séroconversion).

EUROPÉENNE / Von der Leyen bien partie pour un second mandat

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont, comme prévu, entamé les discussions, le 17 juin à l'occasion d'un sommet européen informel, en vue de désigner les postes clés de la prochaine mandature. Si aucune décision n'a été prise à l'issue de

ce premier tour de table, la fumée blanche est attendue pour la prochaine réunion du Conseil européen prévue pour les 27 et 28 juin. « C'était une bonne conversation et elle va dans la bonne direction », a d'ailleurs indiqué le président du Conseil européen, le Belge Charles Michel. Et d'ajouter, « [les partis politiques] ont fait des propositions et, dans les jours à venir, nous poursuivrons notre travail et préparerons les décisions que nous devrions prendre ». Dans cette optique, la reconduction pour un second mandat de l'Allemande du PPE (droite), Ursula von der Leyen, apparaît en très bonne voie, d'autant plus que son groupe politique est arrivé en tête et s'est même renforcé lors du scrutin européen. Pour y parvenir, elle devra obtenir la majorité qualifiée des Etats membres (15 pays représentant 65 % de la population européenne) et la majorité absolue du Parlement européen. La désignation des autres postes dépend aussi des équilibres politiques sortis des urnes. Si plusieurs noms circulent - Antonio Costa (Portugal) au Conseil européen, Kaja Kallas (Estonie) à la tête de la diplomatie européenne ou la Maltaise Roberta Metsola un second mandat au Parlement européen - rien n'est encore acté à ce stade. ■